

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_130 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E)S DE MISSION "ASSISTANT(E) EN COMMUNICATION" - CRÉATION DE DEUX EMPLOIS

Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ

Inscrit dans le Projet de Territoire 2021-2026, le développement économique, l'attractivité du territoire et la qualité de vie durable sont les trois priorités stratégiques qui structurent le développement des 25 communes du Bassin d'Aurillac pour les années à venir.

Afin de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de la communication externe présentant l'action de la CABA auprès de la population et des publics cibles, à travers la création, le développement et le suivi des contenus multicanaux (print, web, audiovisuel, presse...), il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer le service communication de la Collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de créer deux emplois de chargé(e)s de mission « Assistant(e) en communication » pour une durée de 3 ans pour l'un et de 18 mois pour l'autre, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 1. Les missions et les caractéristiques de ces postes sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer 2 emplois de chargé(e)s de mission « Assistant(e) en communication » en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 1 et conformément aux missions et aux caractéristiques de ces emplois, telles que définies ci-après :

Missions :

- concevoir et rédiger des contenus et les décliner pour des supports print et/ou web ;
- recueillir, analyser et synthétiser des informations au travers de reportages, interviews, prises de contact, réunions... ;
- participer à la conception et à la gestion des outils de communication digitale : site internet, réseaux sociaux, plateformes de routage, panneaux publicitaires.... ;
- participer au suivi de la relation presse : diffusion d'invitation, prise de contact avec les médias.... ;
- réaliser des prises de vue ;
- mettre en place et coordonner la réalisation d'opérations de communication ;
- apporter assistance et conseil auprès des services pour mettre en œuvre les réponses adaptées à la relation aux usagers, aux publics cibles ou à la valorisation de leurs activités.

Caractéristiques :

1^{er} poste de chargé(e) de mission « Assistant(e) en communication »

Statut : Agent non titulaire

Niveau de rémunération : IB 395 - IM 359 puis à compter du 1^{er} janvier 2024 IB 397 - IM 361

Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction B3 institué par délibération n° DEL_2019_206 du 17 décembre 2019 modifiée

Régime de travail : Temps complet

Durée : 3 ans

2^{ème} poste de chargé(e) de mission « Assistant(e) en communication »

Statut : Agent non titulaire

Niveau de rémunération : à définir en fonction du candidat retenu, emploi de catégorie B

Régime indemnitaire : RIFSEEP attaché au groupe de fonction B3 institué par délibération n° DEL_2019_206 du 17 décembre 2019 modifiée

Régime de travail : Temps complet

Durée : 18 mois

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant audits contrats ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ces recrutements, les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le 22/12/2022



ID : 015-241500230-20221215-DEL_2022_130-DE

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.